



qui permet de le valider. En effet, il est plus facile pour les conseillers d'avoir une version papier pour l'adopter.

✓ **Le compte rendu est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal.**

17 voix pour et 2 abstentions (Mme NOLIERE & M. RICHER car une phrase a été ajoutée au texte de M. RICHER)

## **2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS**

**-Décision 2016.77** en date du 2 novembre portant sur la lutte parasitaire avec traçabilité.  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**Action Anti Nuisibles – 41250 MONT-PRES-CHAMBORD**

Coût global de la prestation HT : 1 321,00 €

**-Décision 2016.78** en date du 3 novembre portant sur le Pôle Santé « décision de poursuivre » -  
Coupure enseigne lumineuse.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**JBM – 41350 VINEUIL**

Coût global de la prestation HT : 198,05 €

**-Décision 2016.79** en date du 22 novembre portant sur l'installation de détecteurs de  
mouvements pour l'éclairage extérieur sur le bâtiment de l'Accueil de Loisirs.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**THIBIERGE – 41190 HERBAULT**

Coût global de la prestation HT : 560,81 €

**-Décision 2016.80** en date du 22 novembre portant sur la fourniture et la pose de 2 gyroled  
mercuro sur le camion Renault.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**LPJ Automobiles – 41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**

Coût global de la prestation HT : 283,58 €

**-Décision 2016.81** en date du 29 novembre portant sur la fourniture et la pose d'un projecteur Led  
pour l'éclairage extérieur sur le bâtiment de l'Accueil de Loisirs.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**THIBIERGE – 41190 HERBAULT**

Coût global de la prestation HT : 478,41 €

Mme NOLIERE demande des explications par rapport à la coupure enseigne lumineuse du pôle  
santé (décision 2016.78).

M. JAVARY lui répond que c'est un boîtier avec une manette qui permet de couper l'alimentation  
électrique. Ce dispositif a été installé à la demande des pompiers.

Décisions 2016-79 & 81, Mme NOLIERE demande pourquoi ne pas faire intervenir le personnel du  
Service Technique pour l'installation de détecteurs de mouvements et la pose d'un projecteur led.  
Il lui est répondu que le personnel n'a pas le droit d'intervenir car les agents n'ont pas les  
habilitations électriques nécessaires.

Elle demande également si le même dispositif peut être installé devant la salle des fêtes. Il lui est

répondu que non car il y a la possibilité d'allumer les lumières extérieures grâce à un bouton poussoir équipé d'une minuterie qui se trouve dans le hall, et les lampadaires extérieurs restent allumés toute la nuit.

De plus, M. JAVARY répond qu'aucun frais ne sera fait à la salle des fêtes, car le Cabinet ENERGIO, dans son étude, a préconisé de réaliser les travaux sur ce bâtiment en priorité.

### **Arrivée de Mme ROUL**

Mme NOLIERE demande si le gyrophare qui a été remplacé sur le camion est vraiment indispensable.

Mme le Maire lui répond que c'est une obligation pour les véhicules de la commune.

## **3 – AFFAIRES FINANCIERES**

### **• Décision modificative d'investissement**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place de détecteurs de mouvements et la pose d'un projecteur led sur le bâtiment de l'Accueil de de Loisirs afin d'éclairer au mieux l'extérieur.

Madame le Maire propose de modifier les lignes budgétaires comme suit :

2135	Installations générales	+ 1 250 €
020	Dépenses imprévues	- 1 250 €

**✓ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification des lignes budgétaires nommées ci-dessus.**

## **4 – RESSOURCES HUMAINES : stagiairisation de deux agents au Service Enfance Jeunesse**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mmes CHARRUAULT & KAMIN sont contractuelles depuis plusieurs années.

En raison de l'augmentation des activités du Service Enfance Jeunesse et parce qu'elles donnent entière satisfaction dans leurs tâches respectives et conformément à la loi 2012-347 relative à l'accès à l'emploi, Mme le Maire propose de les stagiairiser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à temps non complet.

M. RICHER ne trouve pas judicieux de nommer les deux agents en ce moment. Les élections présidentielles sont dans 4 mois, et selon lui, l'avenir des TAP est incertain.

M. RONCE indique que de toute façon, la loi doit être appliquée.

Mme le Maire répond que certes, nous ne connaissons pas l'avenir des TAP mais que dans tous les cas, le personnel qui intervient lors des TAP intervient également les mercredis et durant toutes les vacances scolaires. Le temps de travail de ces 2 agents sera annualisé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 17 voix pour et 2 abstentions (Mme NOLIERE & M. RICHER souhaitent que les stagiairisations soient reportées après les élections) :

- de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le temps de travail de Sonia CHARRUAULT sera de 20,5h/semaine et celui de Marion KAMIN de 23h/semaine.

## **5 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires, notamment son article 10 relatif aux tarifs. Ce paragraphe sera ajouté comme suit :

**« On considère qu'il y a trois créneaux de facturation le matin, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et de 8h30 à 8h50 à la maternelle et à 9h00 à l'élémentaire et quatre créneaux de facturation le soir, 16h30 à 17h00, 17h00 à 17h30, 17h30 à 18h00 et de 18h00 à 18h30. Le pointage de la présence d'un enfant entre les bornes de ces créneaux, équivaut à la facturation d'une demi-heure par créneau. »**

- ✓ **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification de l'article 10 du règlement intérieur des accueils périscolaires**

## **6 – PRESENTATION DU SITE INTERNET**

M. LESIEUR a présenté le site internet de la commune aux membres du Conseil Municipal. Les remarques effectuées ont été prises en compte, dans la mesure de leur faisabilité. Il a ensuite été ouvert au public.



<http://saintsulpicedepommeray.fr>

## **7 – MARCHÉ DE NOËL**



Le marché de Noël est organisé comme chaque année rue des Tilleuls, il se déroulera le samedi 10 décembre de 9h00 à 12h00.

Le montage des stands se fera vendredi à 19h00 et les bâches seront installées le lendemain à partir de 7h15. Les personnes volontaires seront accueillies chaleureusement.

## **8 – COLIS SENIORS**

Les colis seront distribués le jeudi 22 décembre à partir de 9h. Le rendez-vous est fixé 8h45 à la salle des fêtes pour les distributeurs.

## **9 – CEREMONIE DES VOEUX**



Mme le Maire présentera ses vœux à la population, le samedi 7 janvier 2016 à 17h30 à la salle des fêtes. A cette occasion, seront remis les diplômes des illuminations de Noël.

## **10 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

- ✚ **Conseil d'Ecole Elémentaire (10 novembre-M. LESIEUR)**

Mme NOLIERE souhaite revenir sur les comptes rendus des conseils d'écoles faits par M. LESIEUR. Dans celui de l'école élémentaire, il n'y a aucun renseignement sur les élections des délégués des parents d'élèves.

M. LESIEUR lui répond qu'il n'était pas présent lorsqu'ils en ont parlé.

Mme le Maire indique que le compte rendu de M. BUFFET sera envoyé à tous les conseillers.

Mme NOLIERE demande également si l'enseignement du portugais sera poursuivi l'année prochaine.

M. LESIEUR lui répond que conformément aux instructions ministérielles, le portugais sera enseigné en élémentaire si dans le collège de rattachement, cette langue est également enseignée.

Mme NOLIERE indique qu'il est fait mention d'une salle de garderie trop petite. Un parent d'élève propose la salle de l'Accueil de Loisirs en substitution.

Mme le Maire lui indique que c'est une ancienne salle de classe qui a été mise à disposition de l'Accueil de Loisirs, pour les garderies ou activités durant les mercredis et vacances scolaires.

M. LEBRASSEUR répond que son épouse l'a mesurée avec un laser et qu'il n'y a qu'une différence de 1 m<sup>2</sup> entre les 2 salles.

De plus, Mme Le Maire lui répond qu'à partir de 8h, les enfants qui le souhaitent vont dehors avec une animatrice.

#### Conseil d'Ecole Maternelle (15 novembre-M. LESIEUR)

Mme NOLIERE demande qui était le représentant de la Mairie à ce conseil.

M. LESIEUR lui répond que c'était lui.

Mme NOLIERE indique qu'il est évoqué sur le compte rendu une baisse des effectifs. Toutefois, compte tenu de la livraison de plusieurs habitations, et notamment ceux de la place François Mortelette fin 2016, de nouveaux élèves pourraient arriver.

Mme le Maire lui répond qu'une vingtaine d'élèves vont être inscrits en maternelle lors de la prochaine rentrée. Il n'y aura pas de problème d'effectif pour l'année prochaine.

Mme NOLIERE souhaite avoir plus d'informations sur le projet danse.

M. LESIEUR lui répond qu'en effet cette année, les enseignantes ont souhaité faire un projet autour de la danse afin que les enfants présentent un spectacle à la fin de l'année. Une seule intervenante a été trouvée pour le moment, mais sa prestation est un peu chère. La décision n'était pas encore prise lors du conseil d'école.

Mme NOLIERE indique que les parents d'élèves ont demandé qu'un comité de pilotage soit rapidement organisé pour faire un point sur les TAP. En effet, avec ce rythme, les enfants sont plus fatigués. La date a-t-elle été fixée ?

Mme le Maire lui indique que non, pas pour le moment, mais que dans tous les cas, la suppression des TAP n'est pas envisageable, comme cela peut être évoqué par les parents d'élèves.

#### Commission déchets, cadre de vie, fourrières (30 novembre-M. RICHER)

Les comportements évoluent, la production de déchets ménagers diminue et le tri progresse ! D'où une mise en place de nouvelles tournées de collecte à compter du 6/02/17.

**La fréquence de collecte** : les secteurs qui étaient collectés 3 fois par semaine ne le seront plus que 2 fois. Ceux collectés 2 fois par semaine ne le seront plus que 1 fois et les autres restent à 1.

**Les jours fériés** : la collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. La collecte de ces trois jours fériés est reportée au lendemain.

Un guide complet (avec calendrier des collectes 2017) sera distribué à tous les habitants d'Agglopolys mi-janvier.

#### Point d'information sur la TEOM :

**Le montant de la TEOM = 50% de la valeur locative cadastrale x le taux de TEOM voté par Agglopolys.**

A St-Sulpice-de-Pommeray le taux appliqué est de 9,87%, celui-ci sera rapporté à 8,11% à court terme (homogénéité des communes).

M. RICHER évoque la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères toutefois celle-ci s'applique lorsque la collectivité assure la collecte. M. LEBRASSEUR lui rappelle qu'Agglopolys a cette compétence, il faudrait que toutes les collectivités votent la même chose pour pouvoir seulement envisager cette possibilité.

M. RICHER demande que la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit inscrite à un prochain Conseil Municipal (celle-ci doit être votée avant le 15/10 de l'année).

Mme le Maire lui indique que c'est à la collectivité qui a la compétence « ordures ménagères » de décider la mise en place de cette part incitative ou non. Le Conseil Municipal de St-Sulpice-de-Pommeray n'a donc aucun pouvoir par rapport à cela, c'est Agglopolys qui doit la mettre en place. Elle précise que chaque année, ce point est abordé en bureau communautaire, mais c'est quelque chose de très lourd à mettre en place et à gérer.

M. HALLOUIN demande qu'un article sur le Petit Bavard soit mis sur le regroupement des poubelles et que les marques sur les trottoirs soient refaites.

Mme le Maire répond qu'une information sera faite dans le bulletin, et signale que certains quartiers l'appliquent très bien, comme par exemple la résidence des Gros Saules.

## **10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un arrêté portant sur la réglementation de l'entretien des trottoirs et rues a été pris en date du 29 novembre courant. Elle en donne lecture et indique qu'il est affiché à la mairie et sera inséré dans le bulletin municipal.

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une distribution gratuite nationale d'ampoules Led faite par ERDF pour les particuliers aux revenus faibles. La commune a reçu 80 boîtes de 2 ampoules. Celles-ci seront données contre remises d'ampoules anciennes aux ménages qui ne sont pas portés vers ces équipements innovants (en particulier vers les retraités à faibles revenus).

Mme le Maire propose de cibler les personnes seules et de mener une action d'information et de communication autour de cette opération. Le but est que ce don incite ces personnes à poursuivre cette démarche en termes d'économies d'énergie.

- M. CHARRET présente les travaux en cours (photos) :

- Aires de jeux : elles sont en cours de finition, la Commission de sécurité est passée. Celles de la Mairie et des Grelles ont reçu un avis favorable, alors que pour celle de la placette rue des Tournesols, il manque de la mignonette et des rondins doivent être installés.

Pour compléter l'aménagement de la rue de la Mairie, une boîte à livres sera installée aux beaux jours à la place du saule pleureur qui a été coupé dernièrement.

- Terrain bord de Cisse : l'aménagement de la parcelle en bord de Cisse est terminé. Une table de pique-nique a également été installée, et un espace de stationnement aménagé. Un panneau d'informations sera implanté « commune de St-Sulpice » avec les logos « baignade interdite », « pêche réglementée ». Une visite sera organisée aux beaux jours.

Création d'une sortie sur la RD 32 avec interdiction de tourner à gauche et ouverture de la circulation au niveau de la Derlotterie.

- Pont de la lagune : les buses étaient cassées et plus jointes, l'eau passait sous celles-ci. L'entreprise RADLE TP est intervenue pour remettre le pont en état. 14 IPN en acier seront également installés prochainement pour éviter que des branchages, de l'herbe, etc. bouchent le pont.

Mme NOLIERE demande si des travaux sont programmés pour le pont de la rue de Frileuse.

M. CHARRET lui répond qu'il reçoit prochainement une société afin d'établir un devis pour la mise en place éventuelle de rondins pour retenir le bord du fossé derrière les habitations de la rue des

Rosiers. Toutefois, deux clôtures sont en train de s'affaisser, et si toutefois il était décidé de faire cet aménagement, il faudrait que ces clôtures soient retirées.

M. CHARRET indique qu'il a reçu une personne d'Agglopolys par rapport aux mauvaises odeurs qui se dégagent du fossé de la rue des Rosiers. En effet, il a été constaté qu'au niveau de la dernière habitation, l'eau est trouble ! La canalisation d'eaux usées qui passe dans le fossé est peut-être fissurée ou cassée. Agglopolys va effectuer des contrôles pour voir d'où viennent ces désagréments.

- M. CAILLAULT demande si c'est possible d'installer une poubelle sur le parking à côté de la salle des fêtes. Il y en a déjà une à côté du banc au niveau du puits, mais elle n'est peut-être pas très visible. Toutes sortes de déchets sont ramassés (ex : couches de bébé).

Mme le Maire lui répond que nous allons voir ce qui est envisageable.

- M. RICHER indique qu'à côté des conteneurs, un panneau de signalisation a été endommagé.

M. CHARRET lui répond que le riverain qui a malencontreusement abîmé ce panneau s'est manifesté à la mairie.

- M. CAILLAULT indique qu'au niveau de la piste cyclable, le panneau « cédez le passage » a été lancé dans le champ.

- M. RICHER demande si lors des élections pour les primaires de la droite, la salle a été facturée aux Républicains.

Mme le Maire lui répond que c'est une élection démocratique et qu'elle a gracieusement mis la salle à leur disposition.

Mme DUVOUX souhaite, en qualité de Présidente de bureau, lui indiquer qu'aucune commune n'a facturé les salles mises à disposition.

- M. RICHER signale qu'il y a un trou dans le grillage au niveau de l'autoroute, et s'inquiète car du gibier pourrait s'introduire sur les voies.

Mme le Maire lui répond que ce sont les services des sociétés d'autoroute qui ont la charge de réparer ce grillage.

- Mme NOLIERE demande si les plantes qui seront mises dans les jardinières à côté du cimetière ont été choisies.

Comme elle le préconisait, des plantes vivaces ont été achetées (cornouillers à tiges rouges, pitosporums...) et seront plantées prochainement.

Mme le Maire souhaite aussi des fleurs pour l'été.

M. CHARRET indique que des bruyères seront certainement plantées devant le monument aux morts, comme l'année dernière.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 9 janvier 2017**  
**à 20h00**